

RAPPORT N° 422 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 14 JANVIER 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 6 au 13 janvier 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins quatre (4) personnes, dont deux enfants, ont été assassinées dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi les cas d'un (1) jeune homme qui a été gravement torturé par le chef de colline et des Imbonerakure en province de Kirundo, de deux (2) femmes qui ont été arbitrairement arrêtées par la police en province de Bubanza ainsi que celui d'une (1) jeune fille qui a été enlevée par des agents du Service National de Renseignement (SNR) en mairie de Bujumbura.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la journée de samedi 6 janvier 2024, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé, moitié enterré, à l'ancien port de pêche du lac Tanganyika appelé Kinani, sur la colline de Mwange de la zone de Kivyuka, en commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime, en état de décomposition, avait été amputé des deux jambes au niveau des genoux et enterré partiellement jusqu'au niveau des fesses.

Les mêmes sources ont précisé que le corps a été enterré sur place sur l'ordre de l'administration locale, sans attendre une enquête pour identifier la victime et les auteurs de son assassinat.

SOS-Torture Burundi déplore la recrudescence des assassinats ciblés en province de Rumonge où les corps des victimes sont enterrés à la hâte sous les ordres des

administratifs et sans enquêtes qui auraient pu conduire à la découverte des auteurs. En effet, depuis le 26 décembre 2023, trois corps sans vie ont été découverts en commune et province de Rumonge, en l'espace seulement de deux semaines.

- Dans la matinée de dimanche 7 janvier 2024, le corps sans vie d'un enfant de 4 ans connu sous le nom de Bienvenu Nshimirimana a été découvert dans un boisement sur la sous-colline de Nkero de la colline et commune de Matana, en province de Bururi (sud du Burundi).

Selon des sources locales, la langue de la victime avait été sectionnée par les auteurs du crime qui n'ont pas encore été identifiés.

SOS-Torture Burundi demande une enquête approfondie pour identifier les auteurs de l'assassinat de la victime et les traduire devant la justice.

- Dans l'après-midi de dimanche 7 janvier 2023, le corps sans vie d'un enfant de 10 ans dénommé Bruce Bikorimana a été retrouvé dans un fossé rempli d'eau sur la colline de Rukana II de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, l'enfant avait disparu le même jour dans la matinée. Les circonstances de la mort de Bruce Bikorimana n'ont pas encore été élucidées.

- Dans la matinée de lundi 8 janvier 2024, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une trentaine d'années, a été découvert sur la colline de Kaburantwa de la commune de Buganda, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, l'administration communale a hâtivement ordonné l'enterrement du corps de la victime sans procéder à son

identification et sans enquête pour déterminer les circonstances et les auteurs de ce meurtre.

SOS-Torture Burundi déplore la recrudescence de corps sans vie découverts en province de Cibitoke, plus particulièrement dans les communes de Buganda et de Rugombo, et qui sont enterrés de manière hâtive et sans enquêtes. Elle demande aux autorités policières et judiciaires de conduire des enquêtes crédibles et approfondies, chaque fois que des corps sans vie sont découverts, pour identifier les auteurs et les mettre hors d'état de nuire.

2. Atteinte au droit à l'intégrité physique suivie d'une arrestation et détention arbitraire

- Dans la journée de dimanche 7 janvier 2024, un jeune homme prénommé Paul a été violemment battu et grièvement blessé par le chef de colline de Nyange-Bushaza, Elias Nkurunziza, et des Imbonerakure de cette localité dont un certain Emery Ndikumana sur la colline de Nyange-Bushaza, en commune et province de Kirundo (nord du Burundi).

Selon des témoins, Paul a été arrêté à son domicile par ses tortionnaires qui l'ont accusé, sans preuve, d'avoir volé du carburant dans le véhicule d'Emery Ndikumana. Il a ensuite été conduit chez Emery Ndikumana pour y être torturé par le chef de colline de Nyange-Bushaza et ces Imbonerakure qui l'ont également brûlé à l'aide de l'essence au niveau des épaules et des aisselles et incisé une partie de son sexe.

Les mêmes sources ont précisé que Paul a été conduit le même jour au cachot de la police judiciaire à Kirundo où il est détenu depuis, malgré son état de santé qui ne cesse de se détériorer à cause de la privation de soins de santé nécessités par son état.

SOS-Torture Burundi a appris qu'aucune action judiciaire n'a été engagée contre les tortionnaires de Paul qui demeurent libres. Elle demande la libération immédiate de la victime pour bénéficier de soins de santé appropriés et de traduire en justice les tortionnaires, y compris l'officier de police judiciaire ayant pris la décision de la placer, de manière arbitraire, en garde à vue.

3. Atteinte au droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraire

- Dans la soirée de mercredi 10 janvier 2023, deux femmes de nationalité rwandaise, la nommée Espérance Dusabe, âgée d'une cinquantaine d'années, et la prénommée Triphine, âgée d'une soixantaine d'années, ont été arbitrairement arrêtées par le commissaire communal de Gihanga, Philippe Masabarakiza, en compagnie des Imbonerakure, sur la colline de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, les deux femmes ont été conduites au cachot de la police en commune de Gihanga où elles ont passé la nuit.

Les mêmes sources ont précisé que les deux femmes ont été interrogées le lendemain par le même commissaire communal sur leur origine et leur récent voyage au Rwanda avant d'être relaxées le même jour, après avoir constaté qu'aucune infraction ne leur était reprochée.

SOS-Torture Burundi déplore que la détention au Burundi précède toujours une enquête pour déterminer si une personne accusée mérite réellement d'être privée de sa liberté au regard des indices sérieux de culpabilité identifiés.

Elle demande à la police de toujours procéder à un examen minutieux des critères légaux de privation de liberté bien détaillés dans le code de procédure pénale afin d'éviter de placer en garde à vue des personnes innocentes.

4. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Dans la nuit de lundi 8 janvier 2024 à 20h 20 min, Corine Nizigama, une jeune fille lauréate des humanités générales âgée de 23 ans, a été enlevée par des agents du Service National de Renseignement (SNR) au quartier de Gasenyi de la zone de Gihosha, en commune urbaine de Ntahangwa de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) et a été conduite vers une destination inconnue à bord d'une voiture Toyota TI de couleur grise immatriculée B0857A aux vitres teintées.

Selon des témoins ayant assisté impuissamment son enlèvement, la victime a en vain essayé de se débattre et l'intervention des personnes présentes sur le lieu de son enlèvement appelé communément « *Ku ma Salons* » (avenue Marembo) a été dissuadée par un homme en uniforme de police qui les a menacées avec son arme Kalachnikov.

SOS-Torture Burundi demande à l'Administration générale du SNR de révéler le sort de Corine Nizigama et d'ordonner sa libération immédiate. Elle lui demande aussi de punir ses ravisseurs conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.